Principaux enseignements du premier budget du Cerema

UN BUDGET DIFFICILE À EQUILIBRER

→ 7,4 millions d'euros de dépenses nouvelles sans dotation complémentaire !

Sans le moindre financement supplémentaire, le Cerema doit assumer désormais une série de dépenses que les 11 services n'avaient pas jusqu'alors en charge. Leur total s'élève à 7,4 millions d'€.

Le détail des dépenses nouvelles

Environ 3 millions sont consacrés en 2014 à des « opérations nationales » *qui sont :*

d'abord des opérations récurrentes correspondant à des dépenses nouvelles qui n'étaient pas prises en charge par les 11 services : abonnement au réseau informatique et à divers services informatiques des ministères de tutelle, abonnement au portail SNCF de réservation des billets, ou encore envoi postal des bulletins de paye. Cette partie représente de l'ordre de 1,4 millions ;

ensuite des opérations liées au démarrage du Cerema, le plus souvent en sous-traitance externe, qui visent à lui permettre de contrôler ses dépenses et son patrimoine (immobilier notamment) et d'estimer les risques pour lesquels il choisira de s'assurer… Cette seconde partie représente de l'ordre de 1,2 millions ;

enfin, des opérations nouvelles en matière d'animation et de pilotage de l'activité : séminaires internes et externes pour la préparation du premier projet stratégique, mise en place de premières actions en matière de développement des compétences, de diffusion des connaissances, de communication… Cette troisième partie représente de l'ordre de 0,4 millions d'euros.

Des charges fiscales nouvelles pour 1,6 millions d'euros *;*

Des dépenses prévisionnelles en assurances pour environ 1,5 millions d'euros *;*

Le financement des deux logiciels *Sigma (suivi des affaires) et Sirep@net (gestion budgétaire, financières et comptable) qui s'étale sur les années 2013 et 2014. La dépense est de* ***1 million en 2014*** *;*

Enfin, la dotation aux amortissements (0,3 million) *constitue une charge nouvelle puisque les services déconcentrés n'amortissaient pas leurs équipements.*

Ajoutons à cela que certains investissements immobiliers des 11 services n'étaient pas pris sur leurs budgets mais étaient financés par le programme 309 de la LOLF, programme auquel le Cerema n'est plus éligible…

→ Un report insuffisant

L'administration comptait sur un report de recettes propres 2013 de près de 6 millions d'euros pour compenser en partie ces dépenses nouvelles. Les documents remis au conseil d'administration du 11 juillet 2014 montrent que ce report de recettes s'accompagne … d'un report de dépenses de près de 4 millions d'euros. Le solde du report de 2013 est donc limité à 2,2 millions d'euros.

Les dépenses nouvelles et le report plus faible qu'escompté compliquent l'équilibre du premier budget du Cerema. Pour y parvenir, l'administration du Cerema compte notamment sur une forte réduction des dépenses de fonctionnement de l'établissement et sur la stabilisation des recettes propres.

L'ADMINISTRATION CHOISIT DE RÉDUIRE LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DE STABILISER LES RECETTES PROPRES

→ Forte baisse du budget de fonctionnement des ex CETE et STC

Les documents remis aux membres du conseil d'administration précisent en effet : « Le budget est marqué notamment par un effort important, dès la première année du nouvel établissement, pour limiter les dépenses de fonctionnement : **le montant prévisionnel […] pour les dépenses 2014 de fonctionnement et d'investissement courant des 11 directions techniques et territoriales du Cerema est inférieur de 6 % à la somme des budgets initiaux 2013 des 11 services**[1] ».

1 Le budget initial 2013 des 11 services avait été ponctionné en cours d'année pour contribuer à la création du siège. Cette contribution avait conduit à une diminution de 5 % des budgets. Aussi, si on compare le budget 2014 des 11 services à leur budget 2013 après cette ponction, la diminution est de l'ordre de 1 %.

Les conditions dans lesquelles le Cerema est créé conduisent donc à une diminution très importante des budgets des 11 services… Celle-ci s'ajoute aux coupes déjà considérables connues les années précédentes au titre de la RGPP et de la modernisation de l'action publique (MAP) qui lui a succédé.

La CGT ne partage pas l'objectif qui semble être celui de l'administration d'un montant le plus faible possible des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, ce sont les moyens pour l'accomplissement de nos missions, la formation, l'action sociale… **Pour la CGT, les dépenses de fonctionnement de même que les dépenses en salaires ont vocation à augmenter au Cerema, en parallèle de la dotation budgétaire de l'État.**

→ La tentation de la course aux fonds de concours

Pour équilibrer le budget du Cerema, l'administration entend mettre un terme en 2014 à la baisse régulière des recettes propres constatée depuis 2009[2].

Mais pour l'administration, la stabilisation des recettes propres en 2014 n'est qu'une étape. Par la suite, selon la note de présentation du budget, l'objectif sera d'« engager l'établissement dans une dynamique de croissance de ses ressources propres ». C'est donc pour une hausse des recettes propres que l'administration s'engage, alors qu'à notre connaissance, rien n'a montré jusqu'ici qu'il y aurait plus d'attentes envers le Cerema sur des missions génératrices de recettes propres ou en direction de commanditaires susceptibles d'en fournir à l'établissement.

La CGT n'est pas favorable à ce que le Cerema se fixe comme objectif l'augmentation des recettes propres. En effet, selon nous, c'est l'utilité sociale des missions qui doit être le fondement des priorités de l'action du Cerema, et non la nature des recettes qui en découlent pour l'établissement. Si les besoins sociaux demandent plus d'interventions du Cerema en recettes propres, alors celles-ci ont vocation à augmenter. Mais si c'est l'inverse, alors les recettes propres doivent diminuer et, si cela menace l'équilibre de l'établissement, être compensées par une augmentation plus importante de la dotation de l'État.

VERS UNE NÉCESSAIRE AUGMENTATION DE LA SUBVENTION

La CGT défend une augmentation de la subvention pour charge de service public, indispensable pour revenir sur les coupes subies par les 11 services les années passées et pour financer l'intégralité des dépenses nouvelles liées à la création du siège et de l'établissement public Cerema. Cela est bien sûr difficilement compatible avec la politique d'austérité du gouvernement et son objectif de réduire les dépenses publiques de 50 milliards d'ici 3 ans. Il convient donc de **construire la mobilisation, au Cerema et plus largement, pour changer le rapport de forces et imposer une alternative au bénéfice du service public.**

Tableau synthétique des recettes et dépenses du Cerema

Recettes : 261 M€

Subvention pour charge de service public (moins la mise en réserve*)	225 M€	86%
Remboursement de loyers et de charges diverses par des organismes hébergés par le Cerema**	2,2 M€	1%
Ressources propres	26,4 M€	10%
Dont report 2013	*5,9 M€*	
Dont recettes propres 2014	*21,1 M€*	
Ressources affectées (ou fléchées)	6,8 M€	3%

* La subvention s'élève à 229 M€ mais sur cette somme les textes relatifs aux établissements publics comme le Cerema obligent à une mise en réserve qui s'élève à environ 4 M€

** Ces recettes compensent donc un montant équivalent de charges pour le Cerema.

Dépenses : 260 M€*

Dépenses de personnel	203 M€	78%
Dépenses globales de fonctionnement	47 M€	18%
Dépenses d'investissement	10 M€	4%

* Le solde budgétaire (égal à la différence entre les recettes et les dépenses) est donc légèrement positif.

2 Il faut savoir que le montant de la subvention pour charge de service public a été défini sur la base d'une hypothèse de recettes propres en 2014 égales à 17 millions d'euros. Ce montant prolongeait logiquement les tendances régulières à la baisse des rentrées en fond de concours ces dernières années. Or, le budget du Cerema table sur des recettes propres en 2014 égales à 21 millions d'euros, soit à peu près leur niveau en 2013.